



Commune de
Vaux-sur-Sûre

Opération de
Développement Rural
Agenda 21 Local



Groupe de
travail

Environnement



1. Information

- Objectifs de la réunion et cadre
- Quelques éléments de contexte

2. Consultation

- Travail en sous-groupes
- Mise en commun

Qui ?

La Commune de
Vaux-sur-Sûre:



Les citoyens de la
commune de Vaux-
sur-Sûre



La Commission
Locale de
Développement Rural



Opération de
Développement
Rural

Ambassadeurs « Environnement »

- ❖ Benoît Mouton
- ❖ Brigitte Mathu
- ❖ Sandrine Colot
- ❖ Gabriel Magis

Un organisme
d'accompagnement :
Fondation Rurale de
Wallonie



Le bureau d'étude
Lacasse-
Monfort SPRL



Le Service Public de
Wallonie :
DGO3



Comment ?

Consultation de la population
(Avril et mai 2012)

Groupes de travail thématiques :

1^{er} cycle : janvier 2013

Faiblesses
(problématiques
majeures)

Atouts
(ressources
spécifiques)

Groupes de travail thématiques :

2^{ème} cycle : mai-juin 2013

Objectifs

Projets

**Commission Locale de
Développement Rural (CLDR) :**

Diagnostic final partagé

Stratégie de développement

PCDR

**Vous êtes
ici**





- Valider globalement le **diagnostic** (ressources et problématiques) proposé par la CLDR
- Les **objectifs** à atteindre dans le cadre du PCDR
- Proposer des **pistes d'actions** et de **projets** concrètes, réalistes et efficaces

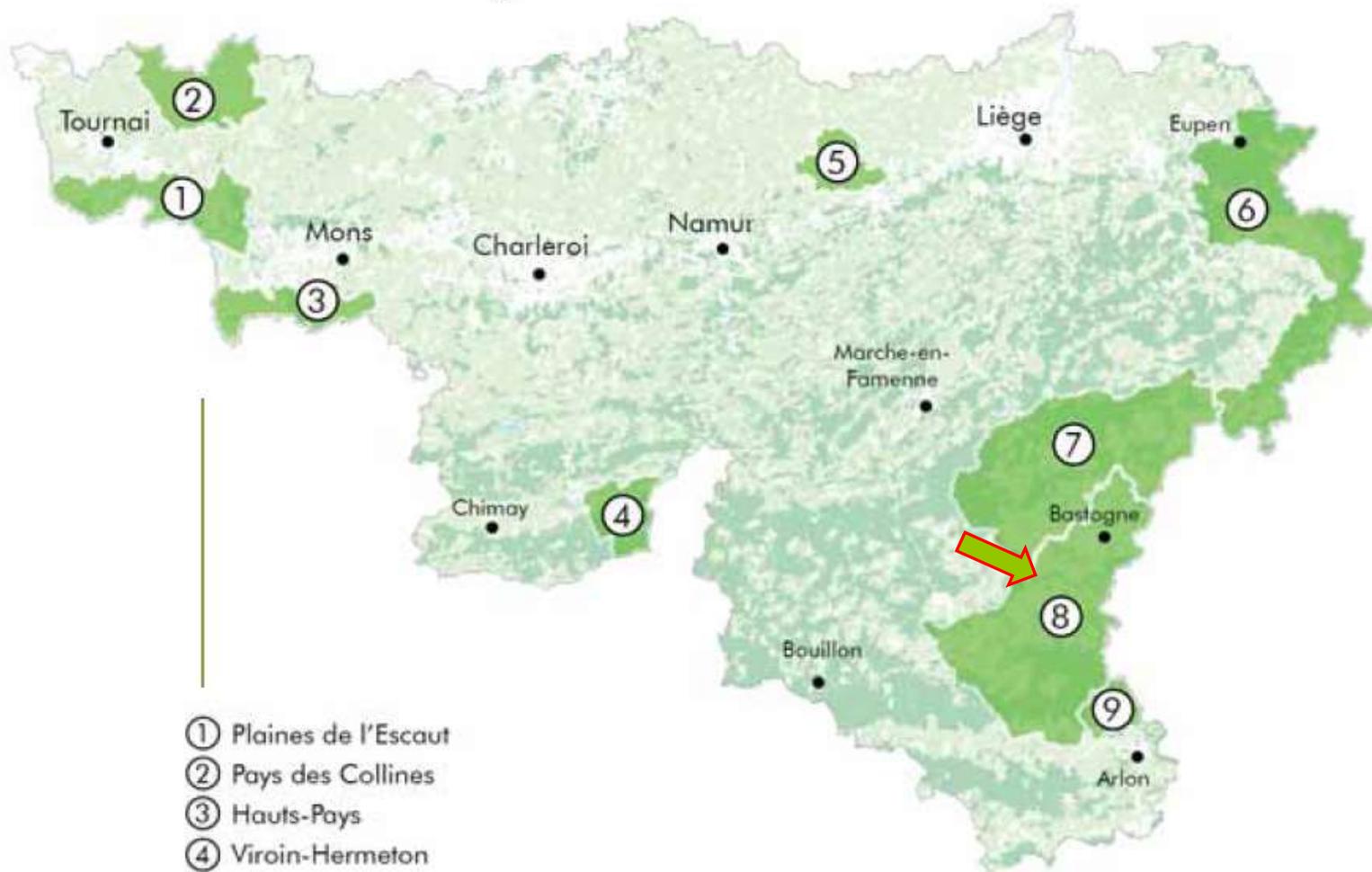
L'environnement en général



Mission :

Fédérer au sein d'une ou plusieurs communes des valeurs identitaires et une vision partagée du devenir de leur territoire, déterminées à porter ensemble **un projet de développement** permettant à leurs habitants de continuer à y **vivre, travailler**, se ressourcer tout en préservant leur **patrimoine naturel** et leurs paysages.

Bruxelles



- ① Plaines de l'Escaut
- ② Pays des Collines
- ③ Hauts-Pays
- ④ Viroin-Hermeton
- ⑤ Vallées de la Burdinale et de la Meuse
- ⑥ Hautes Fagnes-Eifel
- ⑦ Deux Ourthes
- ⑧ Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- ⑨ Vallée de l'Attert

PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

5.2. Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats

Protéger les espèces et habitats prioritaires (lesquels ?)

Intégrer les problématiques nouvelles : génétique, changements climatiques

Assurer le suivi d'espèces et d'habitats sensibles

Mieux connaître les sites marginaux

5.3. Assurer une gestion intégrée des ressources en eau

Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau

Assurer une coordination transfrontalière de la gestion de l'eau

S'intégrer dans les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Encourager la récupération de l'eau de pluie

5.4. Sortir la nature de ses réserves

Susciter la création de jardins et d'espaces favorables à la nature

Arborer les zones résidentielles et les bords de routes

Réaliser des aménagements témoins et proposer un accompagnement personnalisé

Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature

5.5. Lutter contre les espèces invasives

Contribuer à l'éradication des espèces exotiques invasives animales et végétales

Sensibiliser les entreprises de jardins et les pépiniéristes

Communiquer avec le grand public

D'autres acteurs



- Initiative de la Région Wallonne
- Mission : sensibiliser, informer, former et éduquer les différents publics de sa région au respect et à la protection de l'environnement



- ASBL regroupant près de 15 000 membres
- Objectifs : Création et gestion de réserves naturelles, protection des espèces menacées, mobilisation de tous les acteurs de notre société.

Le conseiller en environnement :

- Coordonner les diverses **planifications** environnementales au sein de la commune, en ce compris l'agenda 21 local;
- Gérer les **dossiers** environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale;
- Créer un dialogue **avec la population** en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.

(RW : 20 000 € / an. mais bloqué depuis 2012)

Gestion différenciée

- Une façon de **gérer les espaces verts** qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.
- A l'échelle d'une commune :
 1. Réaliser un **inventaire** des espaces verts
 2. **Classer** selon les usages et les objectifs écologiques
 3. Mettre en place une **nouvelle gestion** et **de nouvelles techniques**

Ex : désherbage thermique, le paillage, fauche tardive, prairie fleurie, haies, capture des ravageurs, réenherbage, ...

Biodiversité

Réseau écologique

- des **zones noyaux**
- des **corridors**
- des **zones tampons**

18% du territoire wallon
15% en zone agricole
6,1% de la SAU

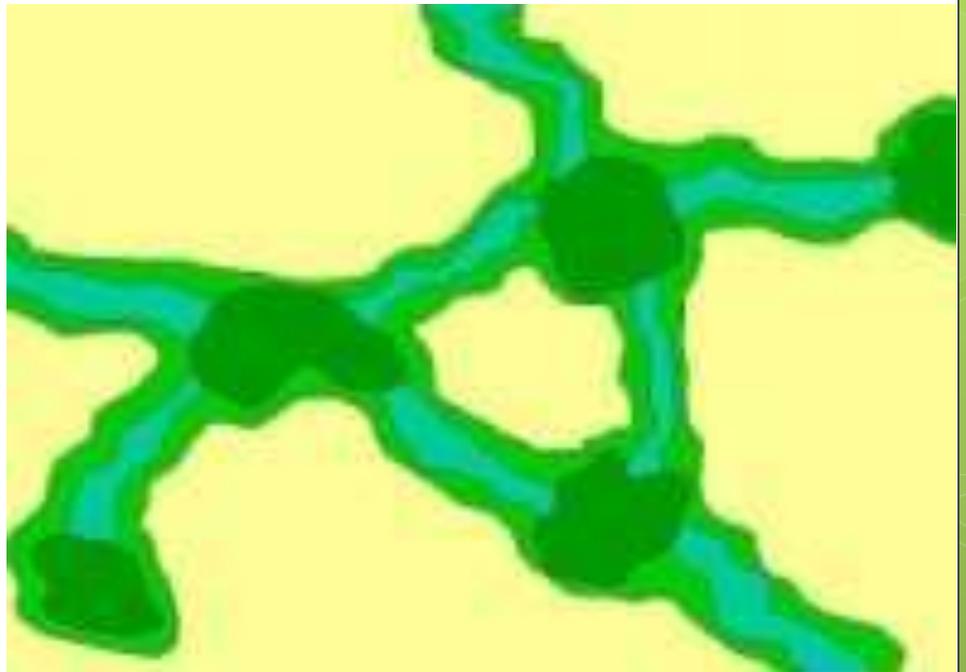
À Vaux-sur-Sûre :

Natura 2000

SGIB

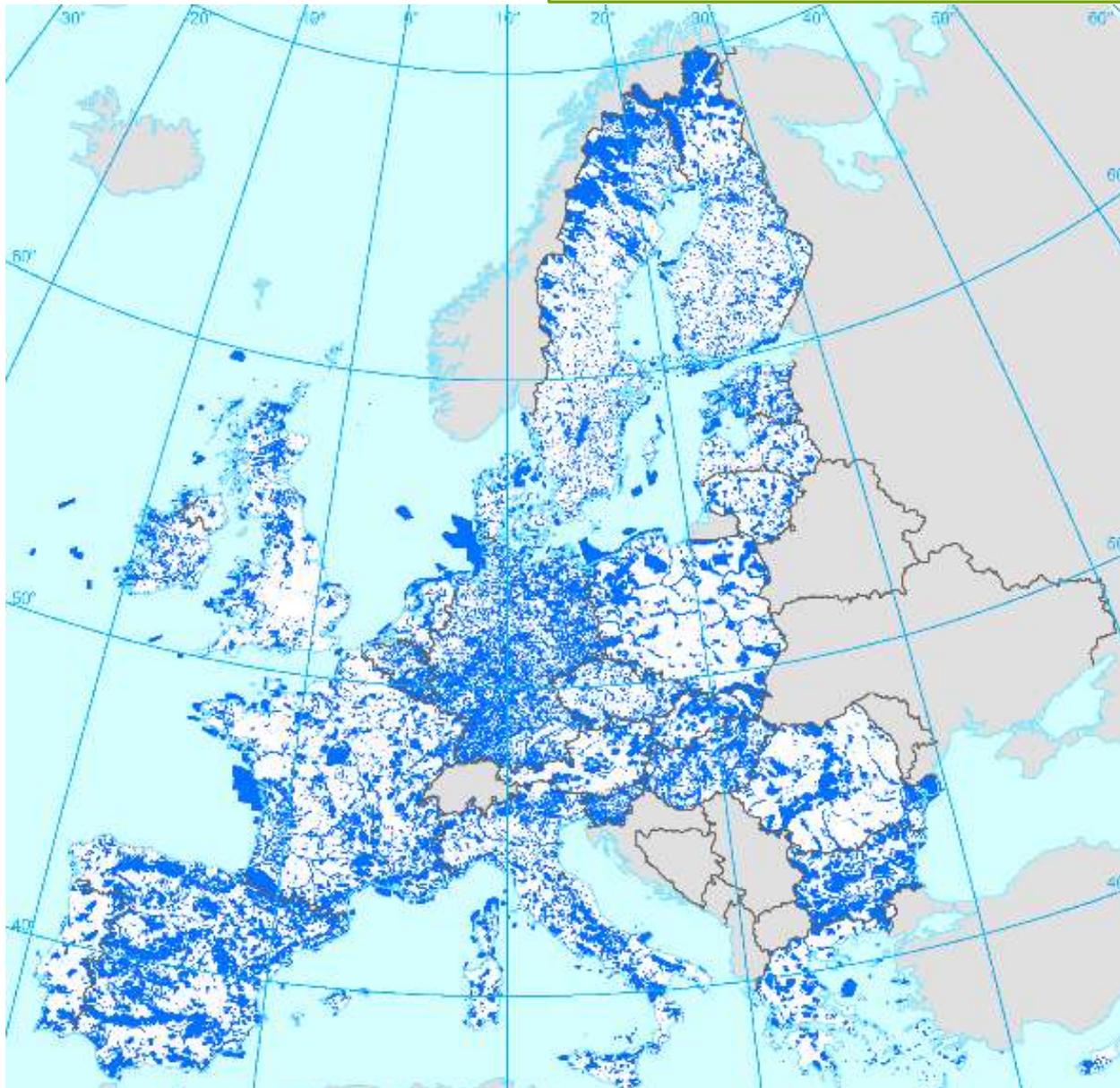
Réserves naturelles

Ramsar

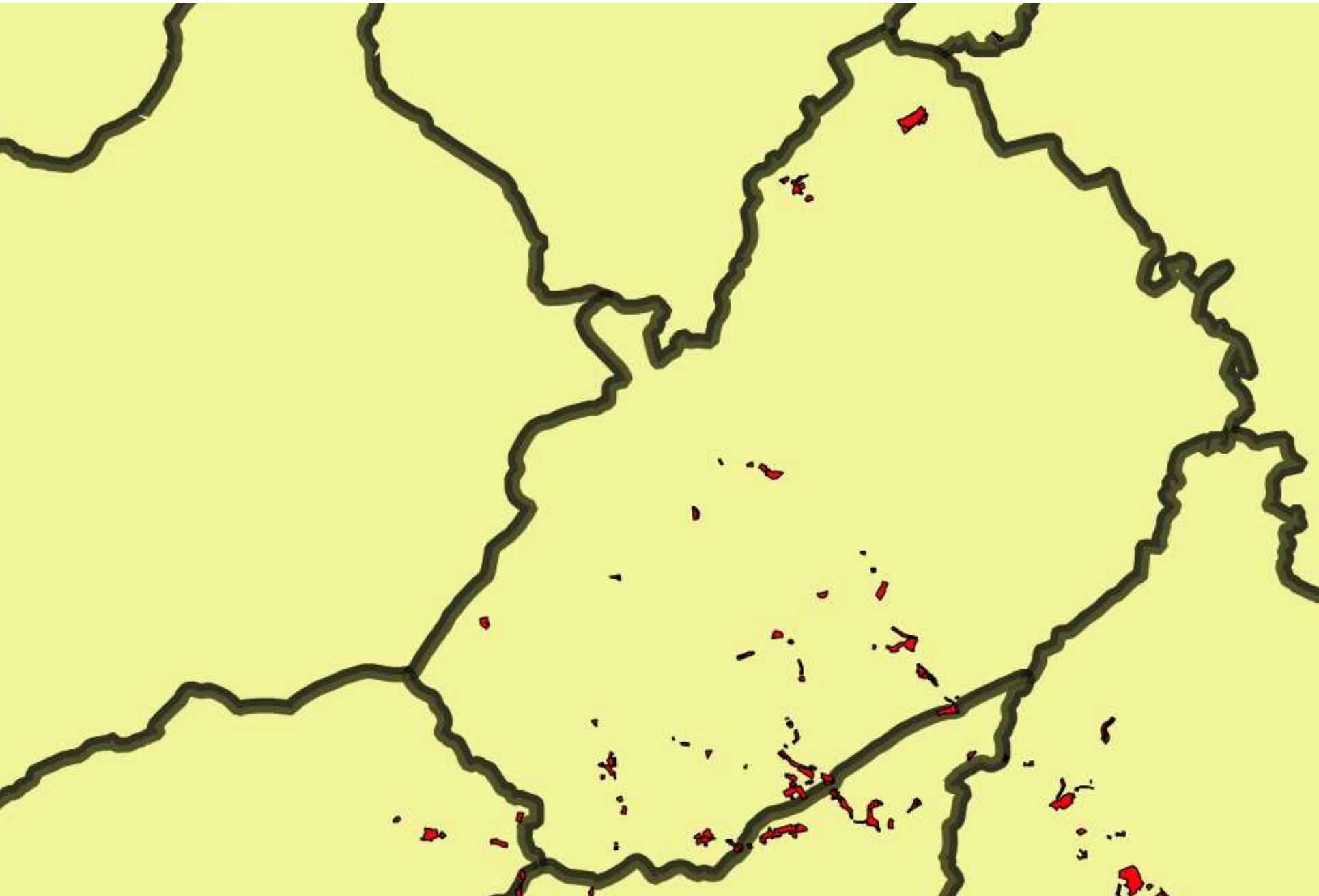


- Mise en œuvre des Directives européennes « **Oiseaux** » et « **Habitats** »
- Les sites Natura 2000 forment un **réseau** européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale (faune et la flore)
- **Identification** des enjeux biologiques
- Les périmètres des sites Natura 2000 font l'objet de décisions du **Gouvernement wallon**

Réseau EU

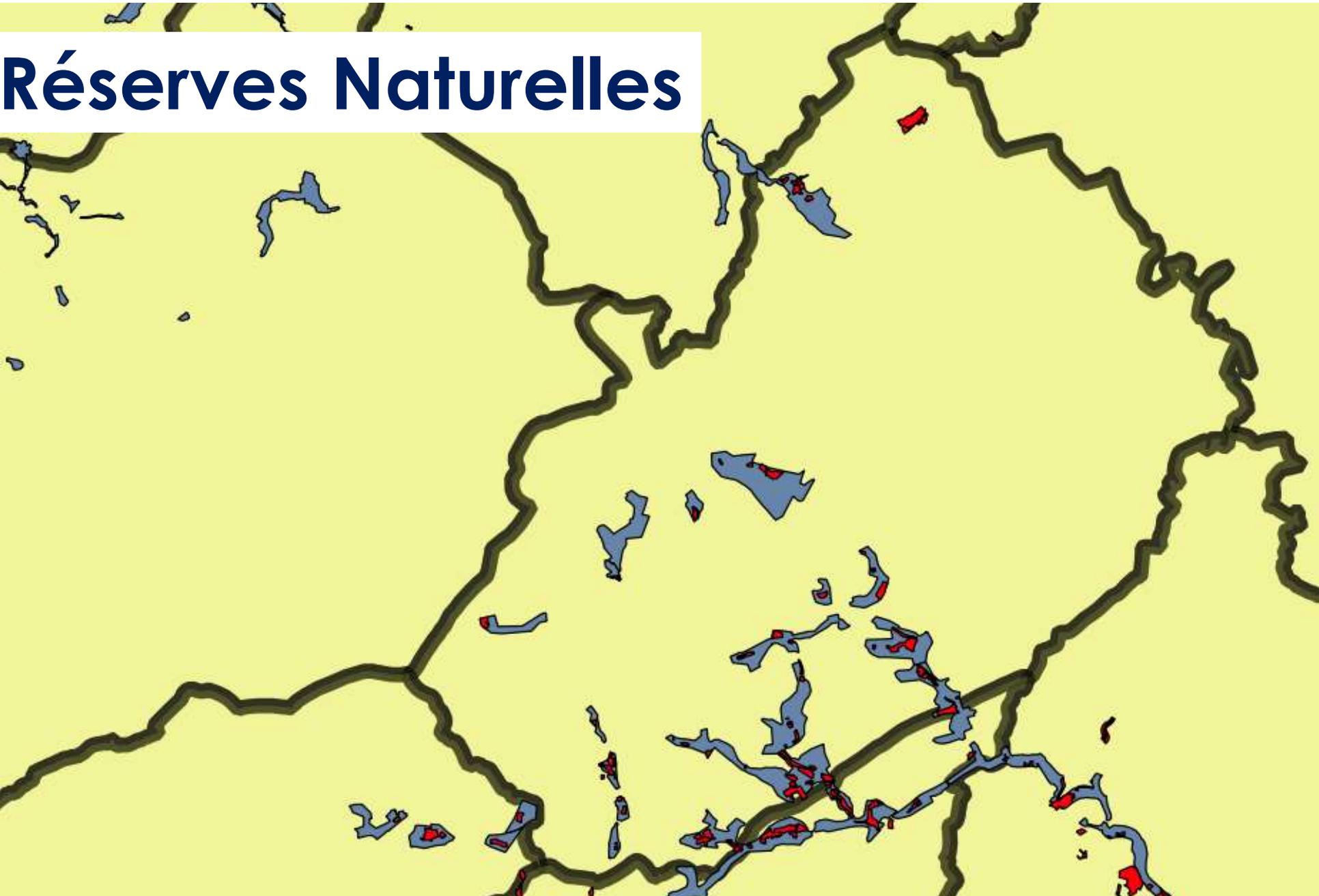


Sites de Grand Intérêt Biologiques



Sites de Grand Intérêt Biologiques

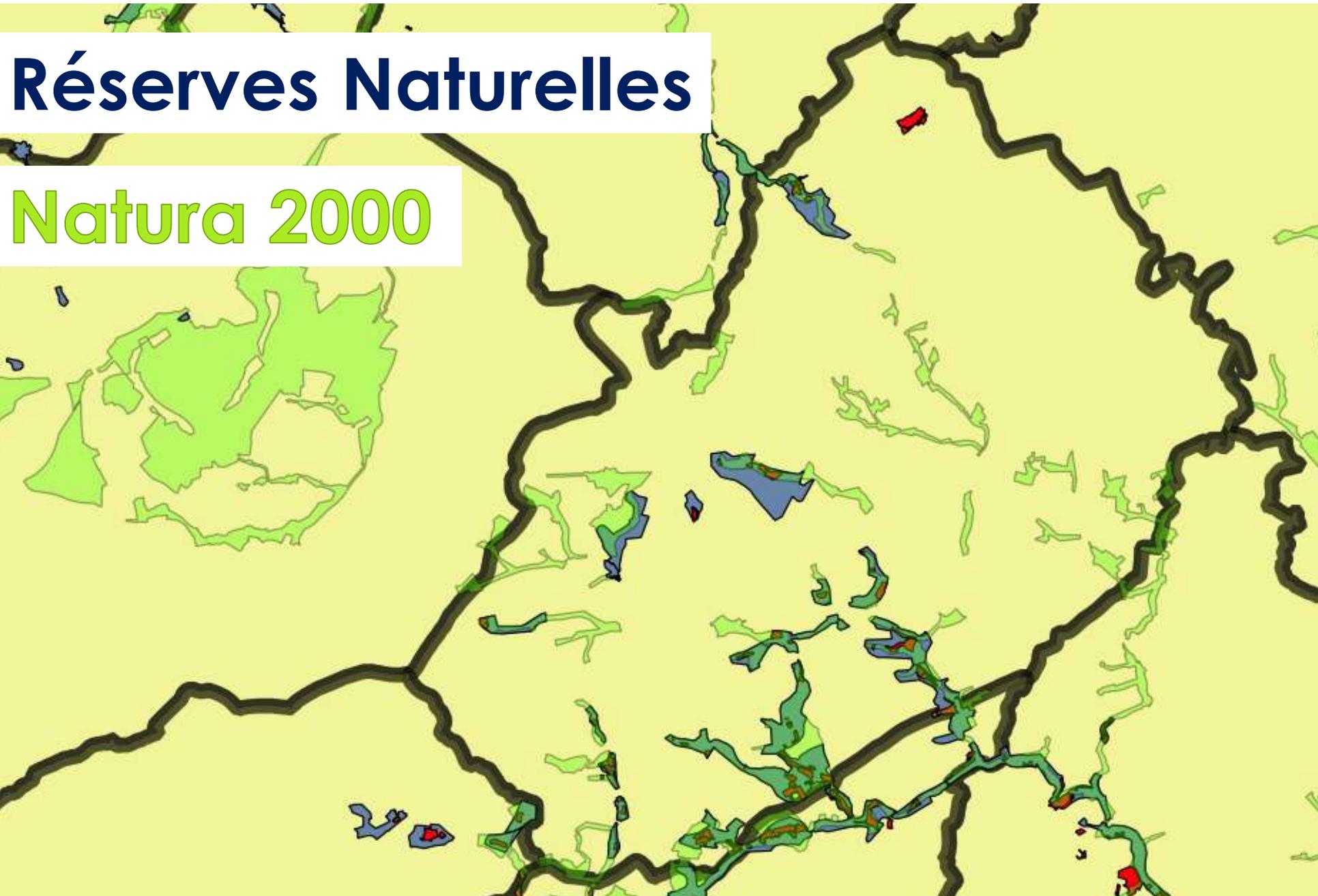
Réserves Naturelles



Sites de Grand Intérêt Biologiques

Réserves Naturelles

Natura 2000

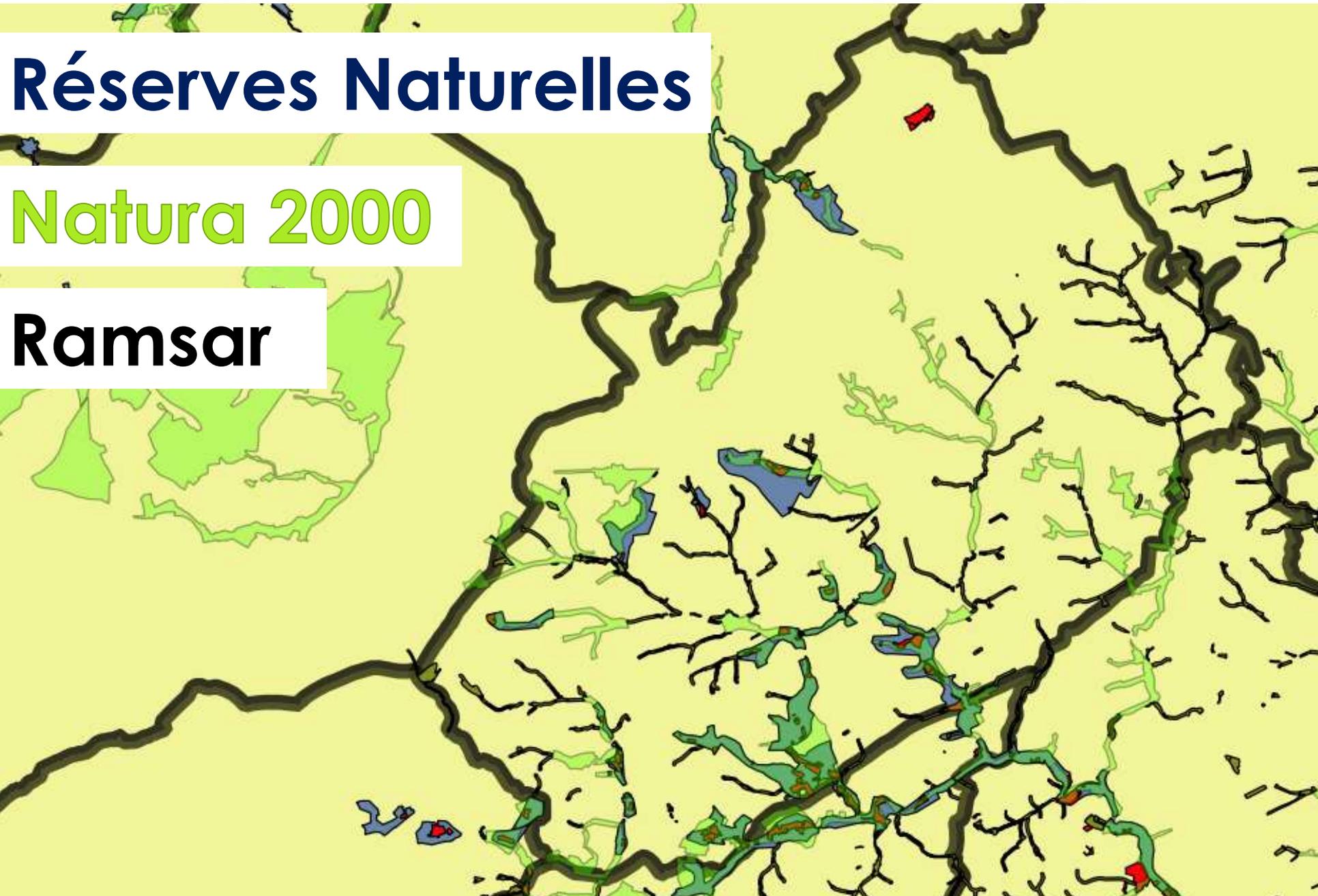


Sites de Grand Intérêt Biologiques

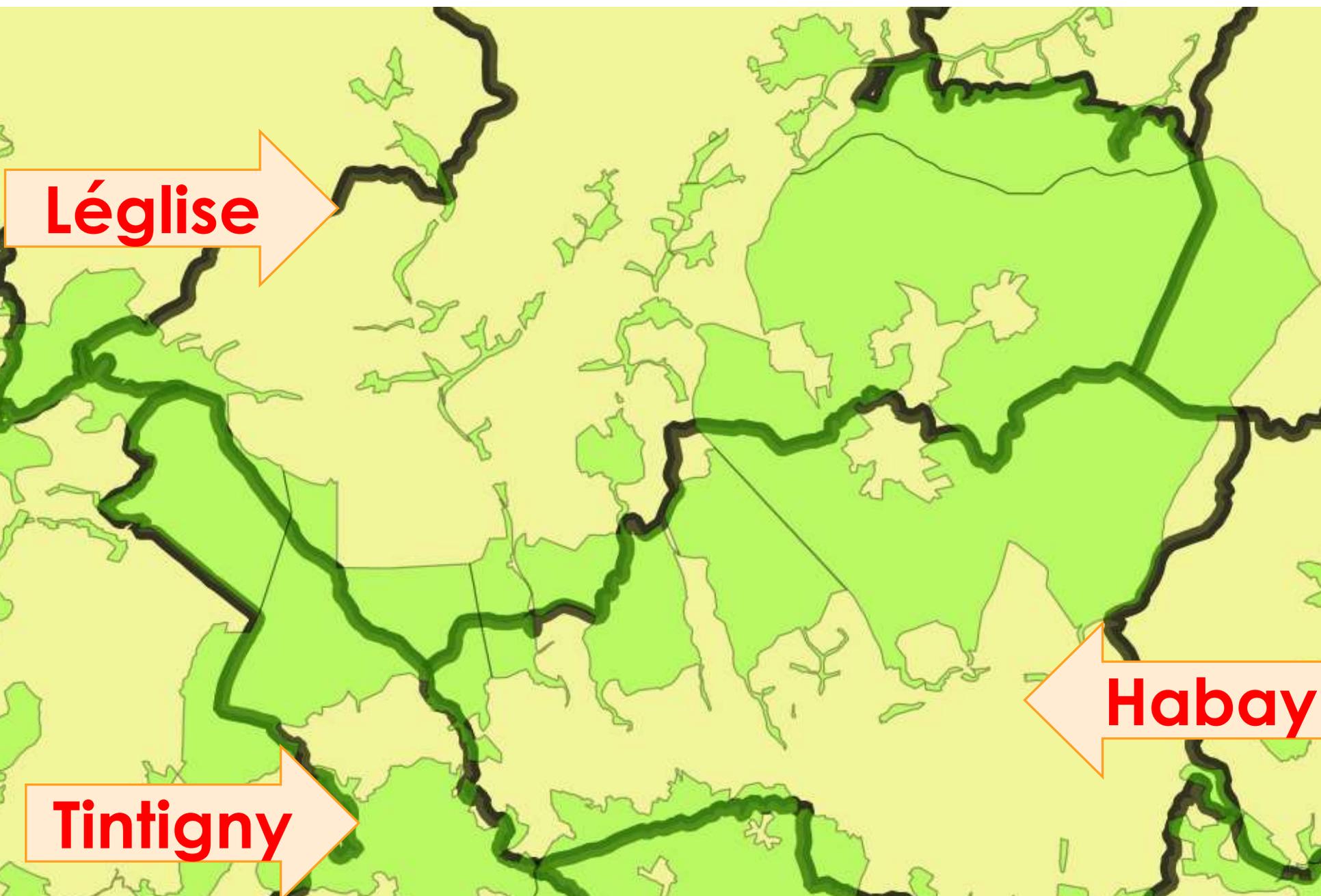
Réserves Naturelles

Natura 2000

Ramsar



Natura 2000 dans d'autres communes



Léglise

Habay

Tintigny



Plan Maya

L'opération « Plan Maya » vise à promouvoir les **plantations d'essences "mellifères"**, dans le but de favoriser le développement des butineuses, qui jouent un rôle majeur dans la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales.

Opération Combles et Clochers



Combles et clochers

Favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les **chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs** et donc de maintenir, restaurer ou créer un vaste **réseau** de gîtes favorables à la reproduction. La plupart de ces espèces sont très utiles, insectivores ou prédateurs de micromammifères nuisibles, et sont d'ailleurs protégés.



Fauchage tardif

Une bande de fauchage intensif de 1m

Une bande de sécurité d'une largeur d'environ 1 mètre est régulièrement fauchée de part et d'autre de la chaussée afin de préserver la sécurité des piétons ou pour éviter que les hautes herbes ne retombent sur la voirie.

Une bande fauchée une fois par an, tardivement

La zone de fauchage tardif est située au delà de la bande de sécurité et est fauchée une fois par an, après le 1er août ou le 1er septembre voire plus tard encore en fonction des espèces sauvages présentes.

Des zones de sécurité

Les endroits dangereux continueront à être fauchés régulièrement



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal

Le PCDN est centré sur 2 objectifs :

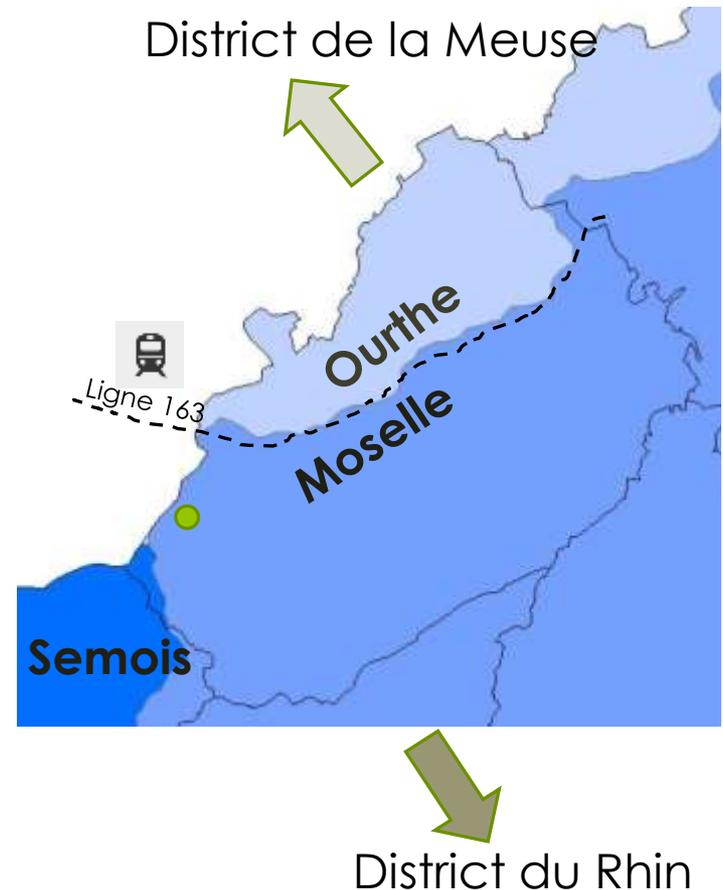
- La **réalisation de projets** (mares dans les écoles, vergers, haies, mesures agri-environnementales avec les agriculteurs, jardins naturels chez les particuliers, le maintien et la gestion des réserves naturelles, les opérations "combles et clochers" et "bords de routes"...).
 - La **sensibilisation** continue de l'ensemble de la population.
- Plus de 80 communes ont un PCDN en Wallonie.

Subside de la Région wallonne : 15.000 € (étude) + 5000 € (annuel)

L'eau

Hydrographie

- Bassins hydrographiques :
 - Nord : l'Ourthe
 - Sud : la Moselle
 - Ouest : la Semois-Chiers
- Source de la Sûre – 11,6 km.
- Zones inondables d'aléa élevé : Vaux-sur-Sûre et Nives (vallée de la Sûre)
- Eaux peu sujettes aux pollutions sauf dans les fonds de vallées enrésinées, les zones agricoles et les villages sans système d'épuration



Contrat Rivière

Un Contrat de Rivière consiste à **réunir** autour d'une même table **tous les acteurs** de la vallée en vue de définir de manière consensuelle **un programme d'actions** visant à gérer au mieux les ressources en eau du bassin.

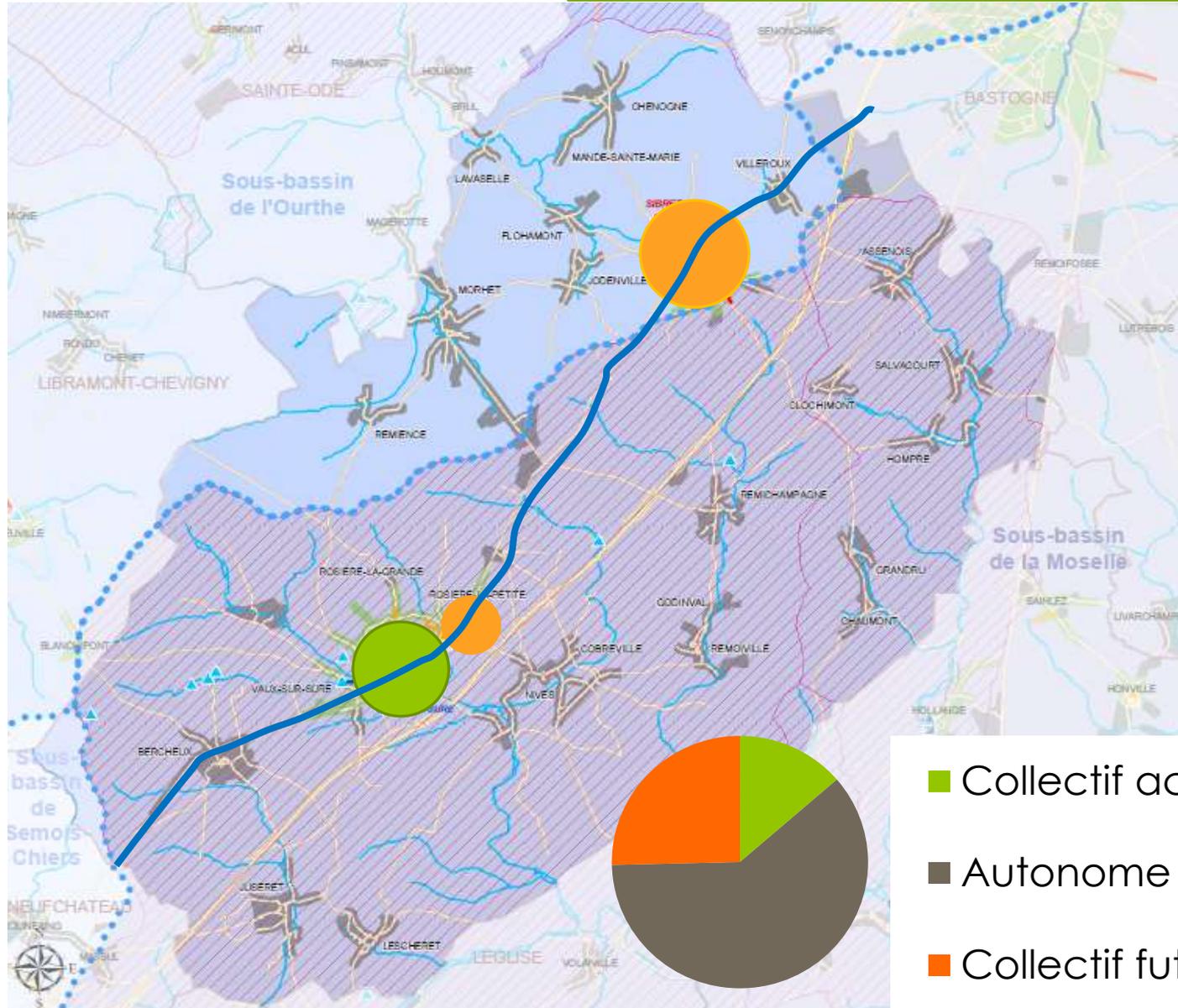


Gestion des eaux usées :

- L'**assainissement collectif** : station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts
 - Séparation eaux claires et eaux usées souhaitables

- L'**assainissement autonome** : système d'épuration individuel
 - Obligatoire pour les nouvelles constructions et les bâtiments existant en zones prioritaires (captage, N2000, zone de baignade, moule perlière,...)
 - Ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle !
 - Infiltration des eaux claires (jusqu'à 100EH)

P.A.S.H



La gestion de l'eau potable

- SWDE depuis 2004
- Protection des captages :
 - Communes : délivrance des permis
 - VSS : Zones de protection des captages (à l'étude)

Un ouvrage de drainage :

- dessèchement de bas-marais, de zones humides ou inondables dont l'objectif est d'obtenir un régime des eaux favorables à l'agriculture et à l'hygiène, ainsi que la défense des terres contre l'inondation.

Une administration publique :

- décentralisée et démocratique élue et gérée par ses adhérents (propriétaires dans la circonscription de la wateringue). Elle détermine les travaux de curage à exécuter dans le respect des règlements, les réalise et les paie.
- Elle reçoit l'aide technique, administrative et financière de la Wallonie et est contrôlée financièrement par la Députation Permanente de la Province.

Les wateringues actives de Vaux-sur-Sûre :

Morhet, Bercheux et Remichampagne

Prairies

Mesure 1 : Conservation d'éléments du réseau écologique et du paysage

Amélioration la qualité du paysage et de la biodiversité.

▪ 1.a Haies et bandes boisées

50 € par tranche de 200 mètres de haies

▪ 1.b Arbres ou arbustes isolés, arbres fruitiers à haute tige et bosquets

25 € par tranche de 10 éléments. Les arbres morts et conservés sur pied peuvent également être comptabilisés en raison de leur grand intérêt pour la faune.

▪ 1.c Mares

50 € par mare, permanente ou temporaire

+ Protection de l'accès du bétail sur la majorité de son périmètre.

+ Interdiction d'épandages à moins de 10 mètres de la mare

Mesure 2 : Prairie naturelle

- 200 € par ha
- Pas d'intervention sur la parcelle du 1/01 au 15/06.
- Pâturage ou fauchage du 15/06 au 30/09
- Fertilisants et amendements limités à un épandage annuel d'engrais de ferme

Mesure 3 : Bordures herbeuses extensives

3.a Tournières enherbées en bord de culture

- 900 € par ha, pour des sections de minimum 200 m².
- Ensemencement avec un mélange diversifié
- Fauchage entre le 15 juillet et le 15 septembre.
- Utilisation d'intrants (fertilisants et produits phytos) proscrits

3.b Bande de prairie extensive

- 900 € par ha, pour des sections de minimum 200 m².
- Uniquement le long d'un cours d'eau, d'un plan d'eau ou d'une réserve naturelle.
- Pas d'intrants.
- Pâturage ou fauche entre le 1er juillet et le 15 septembre.

Mesure 4 : Couverture hivernale du sol

100 € par ha, pour une couverture du sol implantée avant le 15 septembre

Mesure 5 : Réduction d'intrants en céréales

100 € par ha pour des cultures de céréales peu consommatrices en intrants.

(orge brassicole, seigle, épeautre, méteil, mélange de céréales et de légumineuses)

Mesure 6 : Détention d'animaux de races locales menacées

120 € par bovin, 200 € par cheval et 30 € par mouton, pour la détention de certaines races reconnues comme menacées.

Mesure 7 : Maintien de faibles charges en bétail

100 € par ha de prairie dans une exploitation dont la charge en bétail est comprise entre 0,6 et 1,4 UGB/ha par an.

Mesure 8 : Prairie de haute valeur biologique

450 € par ha. Cette mesure nécessite un relevé botanique afin d'évaluer la valeur biologique de la prairie.

Pas de fauche ou pâturage entre janvier et juillet

Travaux de drainage ou de curage de fossés interdits

Utilisation d'intrants interdit

Mesure 9 : Bandes de parcelles aménagées

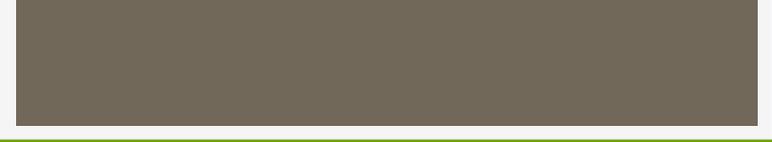
1250 € par ha, par section de minimum 200 m².

Divers types de bandes aménagées favorables à la faune et la flore, favorisant la lutte contre l'érosion ou à vocation paysagère sont à négocier avec un conseiller

Mesure 10 : Plan d'action agri-environnemental

Approche globale réalisée sur l'ensemble de l'exploitation (bâtiments, parcelles, matériel).

Le plan d'action donne accès à une subvention de l'ordre de 1000 à 3000 € par an.



Forêt

La forêt multifonctionnelle :

1. Economique
2. Environnementale
3. Sociale et récréative

Principe fondamental = « Gestion durable des Forêts »

- Pour satisfaire les besoins en bois actuels et futurs
- Sans épuiser le capital producteur (le sol, la régénération, la vitalité des peuplements)
- En maintenant la diversité biologique des forêts
- Sans préjudices à d'autres écosystèmes
- En tenant compte des aspects sociaux et récréatifs

EX : Exemption de droits de successions, règles pour les mises à blancs, équilibre de peuplement des feuillus et résineux et d'âges multiples, interdiction des pesticides, de brûler les rémanents, maintien des arbres morts, distance aux rivières, création de lisières, réglementation de la circulation, de la cueillette,...

CELLULE d'APPUI
à la **PETITE
FORÊT PRIVÉE**



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

La forêt privée wallonne :

53 % de l'ensemble de la forêt -- pour 100 000 propriétaires
25 % des parcelles < 5ha – pour 90 000 propriétaires

La cellule d'appui accompagne les propriétaires dans la gestion et la valorisation des petites parcelles :

- Guichet d'information
- Visite de diagnostic
- Portail cartographique
- Opérations collectives

Mise en commun



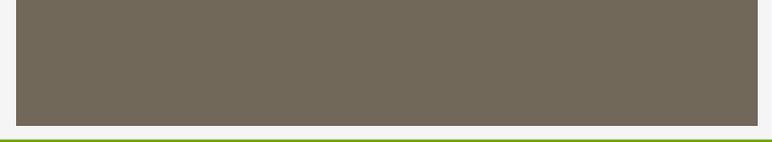
Calendrier de travail

- 8 groupes de travail thématiques :
 - Lundi 06 mai: Agriculture
 - Mercredi 15 mai : Sécurité routière
 - Mardi 21 mai: Energie
 - Jeudi 23 mai: Grandir et s'épanouir
 - Jeudi 30 mai: Environnement
 - Mercredi 05 juin: Cadre de vie
 - Jeudi 13 juin: Economie
 - Jeudi 20 juin: Aînés

Suivi et animation

- Le blog : www.pcdr-vaux-sur-sure.be
- Commune de Vaux-sur-Sûre
 - Bourgmestre : M. Yves Besseling
 - Administration: Mme Maryse Clotuche
- Fondation rurale de Wallonie
 - Dubois Emilie et Stéphane Guében
 - Rue de France 19A 6720 Tintigny
 - Tél : 063 44 02 02
 - e.dubois@frw.be – s.guebenl@frw.be
- Bureau Lacasse
 - Jean-Marie Lacasse
 - Carine Marquet





Merci pour votre
participation